



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session extraordinaire du 15 novembre 2019

Sessione straordinaria di u 15 di nuvembre di u 2019

Rapport N° 2019-35

Raportu N° 2019-35

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet : Restitution des Scontri di i territorii

Oggetu : Restituzione di i Scontri di i territorii

Voulues par le Président du Conseil exécutif et le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, Jean Biancucci, I Scontri di i territorii ont eu pour objectif de renforcer le lien entre la nouvelle Collectivité de Corse et les territoires, dans la perspective d'une construction conjointe de la politique en faveur des territoires.

Cette large consultation a permis de recueillir les besoins et surtout les propositions des acteurs locaux quant à l'amélioration des dispositifs existants et notamment du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires.

Ces Scontri se sont déroulées sur cinq sites :

- Bastia, au sein des locaux de l'hôtel de la Collectivité de Corse, le 27 avril 2019 ;
- Sartè, au sein du Centre d'Art Polyphonique, le 11 mai 2019 ;
- Corti, au sein des locaux de l'Università di Corsica, le 18 mai 2019 ;
- Aiacciu, au sein des locaux de l'hôtel de la Collectivité de Corse, le 25 mai 2019 ;
- Prunelli di Fium'orbu, dans les locaux du Lycée de la Plaine, le 8 juin 2019.

Ils ont réunis plus de 250 maires et présidents d'intercommunalités. Les ateliers ont été animés en fonction des thématiques par un ou plusieurs représentants de la Collectivité de Corse.

D'un point de vue formel, ces Scontri ont permis aux élus de rencontrer physiquement les fonctionnaires en charge des dossiers pour améliorer les échanges à venir et mieux appréhender les dispositifs et circuits d'instruction existants.

Sur le fond, les principales demandes émises par les élus ont porté sur :

- L'harmonisation des procédures et la mise en place d'une porte d'entrée unique ;
- La création de nouveaux outils comme source de financements additionnels ;
- L'augmentation de l'enveloppe et de prise en compte de critères qualitatifs dans le calcul de la dotation quinquennale ;
- L'augmentation des taux d'intervention de la dotation Ecole.

Ces principales préconisations ont été reprises dans le nouveau règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires qui vous est soumis par ailleurs pour avis et approbation.

Il vous est proposé un power point par la Direction des Dynamiques des Territoires pour approfondir la restitution de ces échanges.

Vi pregu di dibattene

Je vous prie de bien vouloir en débattre.